

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Marseille, le 02 juillet 2013
N°1163 /EMIA.ZD.SUD/GAE/NP

ETAT MAJOR
INTERARMEES
DE ZONE
DE DEFENSE ET DE
SECURITE SUD

Le général Bruno BETH
Général Adjoint Engagements
de la zone de défense et de sécurité Sud

*Capitaine de corvette
Hervé Constantin*

PNIA : 821 131 83 72

à

Destinataires « in fine ».

Objet : Prix du Gouverneur attribué aux classes de défense et de sécurité globales (CDSG) année scolaire 2013-2014.

Pièce jointe : Une annexe.

Le général Gouverneur militaire de Marseille et officier général de la zone de défense et de sécurité Sud décernera en mai 2014 le Prix du Gouverneur aux classes de défense et de sécurité globales de la zone dont le travail aura été sélectionné et primé (deux prix seront remis, un pour le collège, un pour le lycée).

Compte tenu des enseignements de la précédente édition, les modalités et le calendrier qui sont donnés en annexe ont été adaptés pour cette deuxième année.

Annexe 1 à la lettre n° 1163/EMIA.ZD.SUD/GAE
Modalités de participation au Prix du Gouverneur et calendrier de principe

1. Modalités de participation

Toutes les classes de défense et de sécurité globales (CDSG) de la zone de défense et de sécurité de la zone Sud peuvent participer au Prix du Gouverneur. La zone de défense et de sécurité Sud comprend les régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Les académies suivantes sont concernées : Montpellier, Corse, Nice et Aix-Marseille.

Deux catégories distinctes sont établies : un prix récompensera une classe de collège, un autre une classe de lycée.

Le Prix sera décerné au château Saint-Victor (Marseille) par le Gouverneur militaire de Marseille. La réception des classes primées à Marseille sera complétée par la visite d'une unité militaire de l'aire marseillaise.

Les travaux sont à remettre au DMD de résidence de la classe qui les transmettra à l'EMIAZDS Sud (à destination du capitaine de corvette Constantin, chargé de mission rayonnement). Pour cette seconde édition, compte tenu du centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale, **le thème imposé est l'impact du conflit sur nos régions, éloignées des zones de combat, et son influence sur la société de l'époque.**

Les travaux seront obligatoirement présentés sous format numérique. Il pourra s'agir d'une présentation de diapositives (de type powerpoint ou diaporama), d'un film ou de tout autre support. Les travaux uniquement sous format papier sont proscrits mais chaque projet devra être accompagné d'une petite note présentant la classe afin de permettre au jury d'avoir des éléments d'appréciation.

Le niveau des travaux doit refléter le niveau des élèves et non celui de leurs professeurs. Il sera tenu compte de ce critère dans l'attribution du prix.

2. Jury

Le jury est composé comme suit :

Président : Gouverneur militaire de Marseille

Membres de droit

Le général adjoint engagements de l'EMIAZDS Sud,

Le chargé rayonnement de l'EMIAZDS Sud,

Le conseiller communication de l'EMIAZDS Sud,

Les délégués défense des Académies de Montpellier, de Corse, de Nice et d'Aix-Marseille.

Si besoin, des jurés extérieurs, notamment des associations régionales d'anciens auditeurs de l'IHEDN, pourront être conviés.

3. Calendrier 2014 (dates de principe)

15 mars : Date limite d'envoi des travaux aux DMD

1er avril : Date limite d'envoi à l'EMIA ZD Sud

15 avril : Réunion du jury et classement des travaux

21 mai : Remise du Prix par le Gouverneur (date à confirmer)

Le calendrier définitif sera actualisé au plus tard en janvier 2014 (avec les dates exactes les plus proches des dates de principe ci-dessus).

Destinataires : Tous DMD de la ZDS Sud – Mesdames et Messieurs les Délégués défense des Académies de Montpellier, de Corse, de Nice et d'Aix-Marseille
Copies internes : GMM – GAE - CEMIA ZDS Sud – Cons Com – Cabinet